Bry-sur-Marne – Champigny-sur-Marne – Charenton-le-Pont – Fontenay-sous-Bois – Joinville-le-Pont – Le Perreux-sur-Marne – Maisons-Alfort – Nogent-sur-Marne – Saint-Mandé–Saint-Maur-des-Fossés–Saint-Maurice–Villiers-sur-Marne–Vincennes–

ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL
Paris Est Marne & Bois
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU 15 OCTOBRE 2026
SOUS LA PRESIDENCE D'OLIVIER CAPITANIO

DC 2026-210

OBJET : Avis sur le projet de prolongement de la ligne 1 du métro

Membres en exercice	**90**
Présents titulaires	**68**
Ne prend pas part au vote	**0**
Représentés	**18**
Absents	**4**

Votants	**86**
Abstention	**0**
Suffrages exprimés	**86**
Pour	**86**
Contre	**0**

Présents :
Sabrina ABCHICHE, Caroline ADOMO, Tiphaine ARMAND, Asma ASHRAF, Charles ASLANGUL, Camille BARBIER, Selda BELLOIN, Jacques-Alain BENISTI, Quentin BERNIER-GRAVAT, Marie-Laurence BEYO, Bruno BORDIER, Adrien CAILLEREZ, Olivier CAPITANIO, Fabrice CAPRANI, Agnès CARPENTIER, Carole COMBAL, Florence CROCHETON BOYER, Loïc DAMIANI, Thomas DE ALMEIDA, Hélène DECOTIGNIE, Pierre-Michel DELECROIX, Thibaut DENTIN, Sylvain DROUVILLE, Philippe DUBUS, Delphine FENASSE, Nathalie FRANCKHAUSER, Benoît GAILHAC, Hervé GICQUEL, Mylène GUIFFARD, Pierre GUILLARD, Gilles HAGEGE, Catherine HARDY, Delphine HERBERT, Florian JAMES, Laurent JEANNE, Yacine KHEDIM, Nassim LACHELACHE, Laurent LAFON, Nadia LECUYER, Hélène LERAITRE, Philippe LHOSTE, Charlotte LIBERT, Anne-Marie MAFFRE-BOUCLET, Bénédicte MARETHEU, Romain MARIA, Béatrice MAZZOCCHI, Déborah MUNZER, Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, Thomas OLIVE, Cécile PANASSAC, Frank PATTI, Pierre PELLÉ, Bertrand PITAVY, Jean-Philippe POLITZER, Carole PRADES, Hélène ROUSSELIN, Christel ROYER, Didier SCHREIBER, Odile SEGURET, Francis SELLAM, Igor SEMO, Olivier SESTER, Thibault SIMEONI, Dominique SOULIS, Régis TOURNE, Marianne VERON, Julien WEIL, Olivier ZANINETTI.

Représentés :
Sophie AMAR représentée par Asma ASHRAF, Thierry BARNOYER représenté par Marie-Laurence BEYO, Sylvain BERRIOS représenté par Pierre-Michel DELECROIX, Fabienne BOUE LELU représentée par Quentin BERNIER-GRAVAT, Gilles CARREZ représenté par Hélène ROUSSELIN, Chantal CAZALS représentée par Florian JAMES, Jean-Paul DAVID représenté par Gilles HAGEGE, Carole DRAI représentée par Adrien CAILLEREZ, Michel DUVAUDIER représenté par Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, Anne-France LAVIROTTE représentée par Agnès CAPENTIER, Julien LEGER représenté par Loïc DAMIANI, Frédéric MASSOT représenté par Caroline ADOMO, Alain MESNAGER représenté par Sabrina ABCHICHE, Karine PEREZ représentée par Thibault SIMEONI, Germain ROESCH représenté par Pierre GUILLARD, Jérôme TAGNON représenté par Hélène DECOTIGNIE, Céline THEOPHILE représentée par Philippe DUBUS, Aurore THIROUX représentée par Laurent JEANNE.

Absents :
Christian CAMBON, Jean-Philippe GAUTRAIS, Céline MARTIN, Henrique RIBEIRO.

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20261019-DC2026-210-DE
Date de télétransmission : 19/10/2026
Date de réception préfecture : 19/10/2026

CONSEIL DE TERRITOIRE PARIS EST MARNE & BOIS

SEANCE DU 15 OCTOBRE 2026

OBJET : Avis sur le projet de prolongement de la ligne 1 du métro

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le projet de prolongement de la ligne 1 du métro depuis Château de Vincennes jusqu'à Val de Fontenay, soumis à la concertation par Île-de-France Mobilités du 5 octobre au 11 décembre 2026 ;

CONSIDÉRANT que ce projet prévoit un prolongement d'environ cinq kilomètres, entièrement souterrain, avec trois nouvelles stations envisagées : Les Rigollots, Grands Pêchers et Val de Fontenay;

CONSIDÉRANT que ce prolongement répond aux besoins de mobilité des habitants de l'Est parisien et contribuera au développement économique du territoire ;

CONSIDÉRANT que les évolutions du projet permettent de mieux prendre en compte les préoccupations exprimées en 2022, notamment par la réduction de l'emprise sur le bois de Vincennes, les engagements de replantation et la prise en compte des riverains pendant les travaux ;

CONSIDÉRANT la nécessité de garantir une insertion urbaine adaptée du projet, la préservation du bois de Vincennes et la limitation des nuisances pour les riverains pendant toute la durée du chantier ;

DELIBERE

ARTICLE 1 :
D'EMETTRE un avis favorable au projet de prolongement de la ligne 1 du métro depuis Château de Vincennes jusqu'à Val de Fontenay.

ARTICLE 2 :
DE REAFFIRMER son soutien à la réalisation de ce projet structurant pour les mobilités, l'accessibilité et le développement économique du territoire Paris Est Marne & Bois.

ARTICLE 3 :
DE DEMANDER que la poursuite du projet s'accompagne d'une vigilance particulière concernant la préservation du bois de Vincennes, les engagements de replantation, l'insertion urbaine et la protection du cadre de vie des riverains pendant les travaux.

ARTICLE 4 :
DE TRANSMETTRE la présente délibération à Île-de-France Mobilités dans le cadre de la concertation en cours.

Territoire Paris Est Marne & Bois 21

Le Président,

Olivier CAPITANIO

La présente délibération publiée le 19 OCT. 2026
est exécutoire à la date du
en application des articles L5211-1 et L.2131-1 du C.G.C.T.
Champigny-sur-Marne, le

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20261019-DC2026-210-DE
Date de télétransmission : 19/10/2026
Date de réception préfecture : 19/10/2026